

50 Partners III
Société par actions simplifiée
au capital de 4 252 500 €
Siège social : 62 rue Jean Jacques Rousseau – 75001 Paris
841 403 207 RCS Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 5 NOVEMBRE 2025

(EXTRAIT)

(...)

PREMIERE RESOLUTION

Réduction du capital social d'un montant de 1 277 500 € par apurement des pertes et diminution de la valeur nominale des actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide, du fait des pertes constatées dans les comptes sociaux clos le 31 décembre 2024, la réduction du capital social d'un montant de 1 277 500 € par l'apurement, à due concurrence, du solde débiteur du compte « report à nouveau » qui s'élève à 1 281 251,33 € après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette opération est réalisée par voie de diminution de la valeur nominale des 1 750 000 actions de 2,43 € à 1,70 €.

Le capital se trouve donc ramené de 4 252 500 € à 2 975 000 € divisé en 1 750 000 actions de 1,70 € de valeur nominale chacune.

Nombre de voix pour : 1 295 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

« Article 6 - APPORTS

Il a été apporté à la société :

- Lors de sa constitution, en numéraire, la somme de
NEUF CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS, ci..... 945 000 €

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 20 septembre 2018
et des décisions du Président du 28 septembre 2018
une somme en numéraire de CENT QUARANTE MILLE EUROS, ci..... 140 000 €

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 16 octobre 2018
et des décisions du Président du 25 octobre 2018
une somme en numéraire de DEUX CENT DIX MILLE EUROS, ci..... 210 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 janvier 2019
et des décisions du Président du 5 février 2019
une somme en numéraire de CENT QUARANTE MILLE
EUROS, ci..... 140 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 19 avril 2019
et des décisions du Président du 2 mai 2019,
une somme en numéraire de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE
EUROS, ci..... 175 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 18 octobre 2019
et des décisions du Président du 15 novembre 2019,
une somme en numéraire de SOIXANTE DIX MILLE
EUROS, ci..... 70 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

- Aux termes d'une assemblée générale en date du 15 janvier 2021
et des décisions du Président du 25 février 2021,
une somme en numéraire de SOIXANTE DIX MILLE
EUROS, ci..... 70 000 €

La différence entre le montant de la souscription et la valeur nominale
des actions souscrites a été virée à un compte « prime d'émission ».

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 octobre 2025, une somme de DEUX MILLION CINQ CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS par incorporation de l'écart de réévaluation et de la prime d'émission, ci..... 2 502 500 €

-Aux termes d'une assemblée générale en date du 5 novembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS par apurement des pertes sociales, ci(1 277 500 €)

TOTAL égal au montant des apports composant le capital social, soit DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS, ci 2 975 000 € »

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (2 975 000 €).

Il est divisé en UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE MILLE (1 750 000) actions de même catégorie, d'une valeur nominale unitaire de UN EURO SOIXANTE DIX CENTIMES (1,70 €) et toutes intégralement libérées. «

Nombre de voix pour : 1 295 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Nombre de voix pour : 1 295 000

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

La société 50 Partners Gestion

Représentée par

Jérôme Masurel

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, likely belonging to Jérôme Masurel.